



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 18 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2020

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, DAUGE Michel, DEMAY Hélène, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, DUSSOUBS Jean-Luc, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ANTOINE Frédéric donne procuration à Monsieur RATINAUD Guy
Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Monsieur DAUGE Michel
Madame ESNARD Sandra donne procuration à Madame LHOTTE Béatrice

ABSENT : GAY Patrick

Secrétaire de séance : Bernard LADRAT

Dès l'ouverture de la séance, une minute de silence est observée suite au décès de Madame Monique PENAUILLE, Conseillère Municipale depuis 2014.

Monsieur le Maire précise, avant d'inviter le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019, qu'une délibération concernant une décision modificative a été rattachée à cette dernière séance.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rajouter une délibération à l'ordre du jour à savoir la délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour la consultation des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel.

De plus, il précise que 3 sujets sont ajournés par manque d'information.

En effet, Monsieur le Trésorier n'ayant pas pu remettre les comptes de gestion pour vote ce jour, les comptes administratifs ne peuvent donc pas être votés, sachant que l'ordre de vote à respecter est le suivant :

- 1 – comptes de gestion
- 2 – comptes administratifs.

Le point concernant le chemin de la « Contie » est ajournée car nous ne sommes toujours pas en possession du nouveau numéro de la parcelle suite au passage du géomètre.

1 – DELIBERATIONS

01 – Validation du devis d'examens préalables à la réception des réseaux d'assainissement du village de Parade, contrôles de compactage, inspection visuelle et télévisuelle – épreuves d'étanchéité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des examens préalables à la réception des réseaux d'assainissement du village de Parade, contrôles de compactage, inspection visuelle et télévisuelle, essais étanchéité...

Trois sociétés ont répondu :

- Sarp Sud Ouest : 13 655.75 € ht
- A3 : 16 785.00 € ht
- Suez RV Osis Ouest : 24 864.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir le devis de l'entreprise Sarp Sud Ouest pour un montant de 13 655.75 € ht pour la réalisation des examens préalables à la réception des réseaux d'assainissement du village de Parade,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

02 – Signature mandat de vente sans exclusivité avec des agences immobilières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été démarché par des agences immobilières afin de signer un mandat de vente sans exclusivité pour les différentes parcelles disponibles situées sur le territoire de la commune. Les frais de commission de l'agence afférents à ces opérations seront supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune vente n'a été réalisée au cours de ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir le projet de signature de mandat de vente avec des agences immobilières dans le but de concrétiser des ventes
- précise que ces mandats seront sans exclusivité
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à la réalisation de ces contrats

03 – Validation devis pour la réalisation d'une isolation thermique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite des aides de l'état concernant l'isolation des bâtiments et de l'importance de réduire les dépenses énergétiques.

L'adjoint au Maire, en charge du dossier, a listé l'ensemble des bâtiments communaux qui pourraient répondre à cette mesure : les ateliers municipaux, les locaux occupés par la MFR et le « PC fête », le local SDF, les deux appartements situés au-dessus de l'office de tourisme et de la médiathèque, la salle des fêtes cité Prévost et les deux appartements situés cour des Chapelles.

La société EVO-LOGIS a présenté un devis d'un montant 12 669.24 € ttc.

Grâce au programme des Certificats d'Economie d'Energie, la commune pourrait bénéficier d'une prime de 9 420.25 € et de ce fait il resterait à charge de la commune la somme de 3 248.99 € ttc.

La mise en place de cette isolation thermique pour combles perdus se ferait par soufflage mécanique en laine de verre dont le descriptif est : épaisseur de l'isolant soufflé avant tassement : 335 mm, épaisseur de l'isolant après tassement 329 mm –R : 7 ; cette réalisation comprend également l'identification de boîtes électriques, la rehausse de trappe, la protection-feu des conduits de cheminée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir le devis de l'entreprise Evo-Logis avec un reste à charge pour la commune de 3 248.99 € ttc
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis

04 – Validation devis pour le nettoyage et remise en état de la station d'épuration à roseaux située à Puymoreau (bas)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de remise en état tels que nettoyage, raclage, création d'une noue, pose de tuyau ... de la station d'épuration à roseaux de Puymoreau afin que celle-ci retrouve un fonctionnement convenable.

L'entreprise Paillot a présenté un devis d'un montant de 7 752.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retenir le devis de l'entreprise Paillot pour un montant de 7 752.00 € ht pour la remise en état de la station d'épuration à roseaux de Puymoreau
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis

05 – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances
Vu le Code de la commande publique
Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires de personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de des agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide**
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

➤ **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRAL :**

- Décès
- Accidents du travail – Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ **AGENTS TITULAIRE OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC**

- Accident du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1 janvier 2021**
- **Régime du contrat : Capitalisation**

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 758.19 € ht à Engie pour la réparation d'une chaudière gaz Cité Prévost
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 945.00 € ht à Moulinjeune par le biais de RMS (Carvalho)
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 95.00 € ttc à Europ Voyages 87 pour la sortie scolaire à Champagnac la rivière le 31/03/20
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 85.0 € ttc à RDTHV pour la sortie scolaire à Saint-Mathieu le 17 février 2020
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 609.20 € ht à l'entreprise Aprobois (entreprise adaptée) pour la fourniture de sacs poubelles.
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 633.33 € ht à Diaghome pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition à la station du Bercail.
- ✚ La validation d'un devis de 117.64 € ht à Signaux Girod pour la fourniture de panneaux de signalisation.
- ✚ La validation d'un devis de 745.83 € ht à RMS Carvalho pour l'achat d'une tronçonneuse sthil.
- ✚ La validation d'un devis d'achat d'un montant de 89.00€ ht à Man pour l'achat d'un cylindre de porte
- ✚ La validation d'un devis de 292.13 € ht à Manelli pour l'achat de vêtements de travail
- ✚ La validation d'un devis de 430.60 € ht à Geste Scénique pour la réparation d'une enceinte de l'Espace Robert Morange
- ✚ La validation d'un devis de 232.60 € ht au Trésor de Paris pour l'achat de médailles mérite agricole
- ✚ La validation d'un devis de 4 000.00 € ht à l'entreprise Dupuy pour la réalisation d'élagage.
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 1 260.00 € ht à SGS pour l'inspection nocturne des réseaux d'assainissement du bourg
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 154.97 € ht à Afnor pour l'achat de documentation suite à habilitation électrique de certains agents
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 260.00 € ht à Eden Red pour l'achat de chèques Kadéos pour agent non titulaire
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 50.00 € ht à Geste Scénique pour la prise en charge de matériel en SAV hors garantie
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 47.35 € ht à MC2 pour l'achat de bandes nitrate pour analyse des stations d'épuration

2 – QUESTIONS DIVERSES

1 - Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Michel LHOTTE concernant son mécontentement suite à la réalisation des travaux du parking de l'école.

2 - Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les prochaines dates de manifestations :

- 01 mars 2020 Assemblée Générale de Rires et Loisirs
- 08 mars 2020 course cycliste
- 15 mars 2020 élections municipales
- 10 mai 2020 randonnée caritative de cyclotourisme : la tomate contre la dystonie

3 – L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal, concernant le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin :

- Numérique Fibre Optique : Signature en janvier 2020 entre le Syndicat Dorsal et l'opérateur Orange d'une convention de déploiement de la fibre optique sur la zone dite AMEL de la Haute-Vienne. Selon cette convention, les raccordements à la fibre optique seront réalisés entre 2021 et 2024 sur le secteur « Feuillardiers » de la Communauté de Communes Ouest Limousin.
- Maison de Santé : Mme Aurore HERVE sage-femme exerçant son activité tous les mardis à la maison de santé sera désormais présente tous les mardis et tous les vendredis à partir du mois de mars.
- Photovoltaïque : Face à la multiplicité des projets photovoltaïques au sol en Haute-Vienne, la DDT et la Préfecture dressent une carte des potentiels photovoltaïques du département et de leur développement. Ces éléments seront présentés aux présidents d'EPCI après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.